PRÉFECTURE DE L'OISE

COMMUNE DE NOROY

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation <del>« cau »</del> ICPE

relatifà: la demande d'autonisation
environnementale pour la construction et
l'exploitation d'un parc éolien de cinq
aénogénérateurs et de deux postes de
livraison



# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Opérations soumises à la procédure d'autorisation « eau »

	A		4.5	3
$-n\alpha$	IIIATA	rai	ISTIVA	2
БИЧ	IUCLE		lative	

la demande d'autonisation envinonnementale pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien de cinq aénogénérateurs et de deux postes de livraison sur le tennitoire de la commune de Noroy.

En exécution de l'arrêté du 4 novembre 2021
de Monsieur le préfet de Madame la pnéfète de l'Oise
je, soussigné(e), M Didien BERNEAUX
ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant feuillets, pour recevoir pendant une durée de :
33 javes du 25/11/2021 au 27/12/2021
les jeudi 25 novembre 2021 de 14400 à 17400 et de à
vendredi 26 novembre 2021 de 16400 à 19400 et de à
Samedi 4 décembre 2021 de 09400 à 12400 et de à
vendredi 10 décembre 2021 de 16400 à 13400 et de la 17400, les observations du public. + lundi 27 décembre 2021 de 14400 à 17400,
le 25 Movembre 2021

## Première journée :

le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_ à \_\_\_\_ et de \_\_

1 – Observations de M(1)

Ouverbne de permanence le jend 25 movembe 2021 à 14hoo D'inte de Sonnem Jean Juipus POTELLE Lemement à Genomacq J. POTELLE me remet un document dacty lagryphie de 5 pages annexe au prèsent registre sous le numere Ø1. Plo Signi. Desu au siège de l'enquête un courrier ducty lographie en dute du 18 novembre 221 adresse par Madame Bénédicte LATIOUREUX dememant à La Neuville Loy. Document annexi au présent registre Dous le numéro Ø2 3) Vinite de Sonnieur J.F. SERGENT à 14h 30 dememant à Notoy. A. Sergent me remet un document dactylographicien 2 pages annerà au prisent regita sous le numiro Ø3. Fin de permanence ce jour à 17400 Le commissione oriquéVeur

ANNEXE 91

20

CRESSONSACQ, le 25 NOVEMBRE 2021

POTELLE Micheline et Jean-Jacques 4 rue du Moulin 60190 CRESSONSACQ

Tél: 06 51 07 34 68

@mail: jean-jacques.potelle@orange.fr

Α

Monsieur le Commissaire-Enquêteur Mairie 60130 NOROY

### OBJET : ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET EOLIEN DE LA COMMUNE DE NOROY

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Vu le projet éolien sur la commune de NOROY, nous aimerions vous faire connaître notre avis et vous faire part de nos inquiétudes à court, moyen et long terme.

En premier lieu, ce projet n'est que la continuité des champs éoliens qui se développent sur le Plateau Picard, sur la Picardie et les Hauts de France. Les réalisations des 12 éoliennes sur Saint Just en Chaussée, les 12 autres sur les communes du Plessier Sur Saint Just, Angivillers, et Lieuvillers, les 9 éoliennes sur la commune de BAILLEUL le SOC, les 5 de NOROY ne seraient que la jonction entre ces champs éoliens.

En second lieu les communes de CRESSONSACQ (9), LA NEUVILLE ROY (9), LEGLANTIERS (3) et RAVENEL (3) sont en étude par différents promoteurs éoliens pour y développer 24 machines d'une hauteur comprise entre 170 et 180 m pour des puissances comprises entre 5 et 6 Mégawatts.

COMMUNES	EOLIENNES	EN
CONCERNEES	REALISEES	PROJET
BAILLEUL	9	14
CERNOY		4-6
CRESSONSACQ- LA NEUVILLE		12-18
LE PLESSIER SUR ST	12	
JUST- LIEUVILLERS		
LEGLANTIERS - RAVENEL		6
LIEUVILLERS		8
WAVIGNIES	6	
SAINT JUST	12	
COURCELLES EPAYELLES LE FRESTOY VAULX	12	
CHEVRIERES		6
MOYVILLERS		6
SACY le PETIT		6
GRANDFRESNOY		6
TOTAL	51	66-76

117 à 127 éoliennes réalisées ou en projet dans un rayon de 10 km autour de PRONLEROY !!!

Voici ce que sera l'environnement de nos communes, autour de Pronleroy, dans les prochaines années si tous ces projets aboutissent. Ceci n'est pas admissible, ni supportable. Nous savons qu'actuellement d'autres projets sont en étude sur la plaine d'Estrées Saint Denis. En voici la liste: entre Bailleul Le Soc et la RN17 (14) et Moyvillers (6), entre Sacy-le-Petit et Moyvillers (6), entre Grandfresnoy et Chevrières (entre 9 et 12), Le Fayel, Blincourt, Choisy la Victoire ont aussi des promoteurs éoliens qui frappent à la porte. Plus au nord, les communes de Tricot, Montgérain, Ménévillers, Le Frestoy-Vaulx ce sont des machines de 200 m de haut qui sont en étude.

Un encerclement programmé des villages, une destruction environnementale organisée, une pollution des sols dissimulée. Est-ce concevable ? NON



Toujours dans ce rayon d'un cercle de 10 km autour de Pronleroy, si tous les projets aboutissaient, ce ne sont pas moins de 120 machines qui devraient tourner. Le plateau, à l'est de NOROY, sur la commune de Bailleul le Soc, à côté des éoliennes en place, au hameau de la Ferme des Loges, culmine à 100 m d'altitude, un point d'observation extraordinaire. Je vous invite à vous y rendre. Par temps clair vous découvrirez un panorama à 360 degrés, de la sucrerie de Chevrières au Sud jusqu'au nord l'Abbatiale de Saint Martin aux Bois, le donjon de l'ancien château de CRESSONSACQ et son église, l'église de LA NEUVILLE ROY. Vous remarquerez à l'est le massif des Beaux-Monts de la forêt de COMPIEGNE, la ferme aux champs de Warnavillers sur ROUVILLERS, la magnifique Plaine d'ESTREES SAINT DENIS, les écarts et leur ferme d'Eraine, d'Ereuse et de Saint-Julien sur BAILLEUL LE SOC véritables témoignages du patrimoine local et par la même occasion vous découvrirez l'existant éolien du Plateau Picard, mais aussi, de Noyers Saint Martin, de Saint-André-Farivillers, de Courcelles-Epayelles et j'en passe, même jusqu'à celles situées au sud du département de la Somme. L'avis de la MRAE, précise d'ailleurs tout cela, ce qui montre l'importance du problème et le faible intérêt porté par le promoteur à la situation locale.

Faut-il, à cet instant, rappeler l'existence du SCHEMA EOLIEN REGIONAL 2020-2050, auquel vient de se référer Madame la Préfète de l'Oise pour refuser un projet sur les communes de ROCQUENCOURT-SEREVILLERS et pour l'encerclement avéré des villages. L'Abbatiale de Saint Martin Aux Bois, les édifices classés et inventoriés des communes de CRESSONSACQ, LA NEUVILLE ROY, PRONLEROY, CERNOY dont TROIS ETOTS, BAILLEUL LE SOC ... sont concernés par ce plan éolien régional et des contraintes imposent un respect des règles élémentaires de protection, en évitant toute érection d'éoliennes dans un périmètre qui devrait être respecté.

Des villages encerclés, des paysages dénaturés voire anéantis, des réalisations architecturales remarquables dénaturées. TROP C'EST TROP, nous disons STOP AUX EOLIENNES ENVAHISSANTES.

Toujours en observation à la Ferme des Loges, mais cette fois de nuit, vous pourrez mieux dénombrer le nombre d'éoliennes en mouvement, il suffit de compter les clignotements rouges et non synchronisés qui percent la nuit noire. C'est la pollution lumineuse qui nuit à l'observation du ciel étoilé et des astres lumineux. C'est aussi source de perturbations du champ de vision des automobilistes, et cause de sortie de route.

Faut-il parler de la nuisance sonore qui n'est plus à démontrer, même dans ce projet de NOROY des restrictions sont imposées, ce qui signifie que le phénomène est avéré, mais seront-elles respectées ? Permettez-nous d'en douter, différents témoignages attestent du non-respect de ces contraintes de freinage des machines.

La production d'infrasons influant sur la santé des humains, des animaux, et sur la biodiversité (cf. jugement cour d'appel de Toulouse du 8 juillet 2021), la ZNIEFF, (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), de TROIS ETOTS et PRONLEROY (moins de 250 m du projet) ne semblent pas poser de contraintes environnementales, ou du moins très modérées, dixit les documents d'enquête du promoteur. Comme c'est simple de s'accommoder des contraintes de ces zones très importantes pour le milieu naturel et sa biodiversité. Dans son rapport la MRAE précise le nombre d'espèces d'oiseaux existantes et les impacts possibles et des mises en garde sont émises. En France peut-on tuer des oiseaux en toute conscience sans encourir de poursuites judiciaires ? NON, la Loi protège les oiseaux et interdit leur destruction volontaire.

L'augmentation du nombre de machines, créant un encerclement des villages, amplifie l'effet « infrason », transmis par le sol. Il est facile de comprendre qu'un village encerclé les reçoit de toutes les directions. Les éoliennes se mettant en mouvement avec le vent, elles fonctionnent donc toutes en même temps et font vibrer le sous-sol ensemble, contribuant à une émission concertée, renforcée des



infrasons. Les effets destructeurs sont reconnus par la jurisprudence citée ci-dessus par la cour d'Appel de Toulouse.

Les premières éoliennes construites étaient d'une hauteur de 90 m environ avec un éloignement d'au moins 500 m des habitations, aujourd'hui, les machines mesurent entre 140 m et 200 m et la distance des premières habitations reste toujours de 500 m. En Allemagne, pays référence en matière d'énergie éolienne, on oblige à un éloignement des habitations proportionnel à la hauteur des machines et une distance minimale de 800 m pouvant aller jusque 2 km. Si ce pays a pris cette mesure, c'est que les risques sanitaires sont avérés et reconnus en Allemagne, la France serait-elle différente ?

Le dossier d'enquête semble minimiser l'impact sur les insectes et les oiseaux. Tous les risques semblent modérés, pourquoi pas ! Quelles preuves avons-nous de ces affirmations ? Aucune. L'expérience sur l'étude des autres documents sur d'autres projets éoliens nous montre que les affirmations contenues dans une documentation si dense sont des leurres pour le commun des mortels. Ce dossier de NOROY n'échappe pas à la règle, il est très dense en information de toute sorte. Qui peut le lire et le comprendre dans son intégralité ? Qui est en mesure de vérifier toutes les affirmations d'observation et d'étude ? C'est donc volontairement que les dossiers sont si volumineux, afin de décourager le plus grand nombre de personnes de pouvoir en prendre connaissance sereinement. Nous sommes quelques téméraires, Monsieur le Commissaire-Enquêteur qui comme vous, essayons de dépouiller les dossiers, de les comprendre et d'y déceler tous les pièges.

Les éoliennes sont-elles une source fiable pour la production énergétique ? NON. En premier lieu, elles ne fonctionnent que lorsqu'il y a du vent, alors, à NOROY, elles fonctionneront toutes en même temps et enverront l'énergie produite vers le poste de transformation d'ENEDIS de Valescourt. Ce poste ne pourra distribuer que l'énergie dont les consommateurs auront besoin, alors que fera le distributeur quand la production sera supérieure aux besoins des particuliers ? A distance, il freinera ou arrêtera les machines sinon le poste de transformation et une partie du réseau seront endommagés, le stockage de l'énergie électrique n'étant à ce jour pas possible en France.

A l'inverse, quand la demande sera forte et que le vent ne soufflera pas, la production sera insuffisante, il faudra donc compenser par d'autres énergies. Aujourd'huì, en France, les énergies nucléaire et hydraulique sont dominatrices. A noter que ces deux sources ne sont pas productrices de CO2. On veut pour des raisons qui ne sont pas en rapport avec les émissions de gaz à effet de serre diminuer fortement la production nucléaire. En cas d'hiver rigoureux, ou de fortes demandes d'électricité, il faudra trouver d'autres sources de production. En Bretagne à Landerneau, c'est une centrale au gaz qui est réalisée pour pallier les insuffisances de l'éolien. Un véritable non-sens écologique. La centrale au gaz émet énormément de CO2. Promouvoir le développement de l'éolien au détriment du nucléaire et de l'hydraulique est une aberration écologique et économique. L'Allemagne semble l'avoir compris, avec 30 000 éoliennes sa production reste insuffisante et les centrales au charbon et au gaz sont fortement sollicitées pour pallier la déficience de la production d'électricité par l'éolien... ils développent maintenant les méthaniseurs et freine l'éolien, est-ce la bonne solution ? Combien en faudra-t-il ?

Peut-être allez-vous penser que nos propos sont éloignés du projet de NOROY, non, ce projet, s'il se réalisait, contribuerait à amplifier tous les constats désastreux développés ci-dessus. Il est encore temps de dire NON. N'allez pas penser que notre lettre est un plaidoyer anti éolien, NON, le projet de NOROY sera une « tâche » de plus sur notre beau territoire rural, véritable « grenier » de la France qui peu à peu sera dénaturé et perdra ses capacités et ses qualités à produire, la farine, le sucre, l'huile, les légumes qui nourrissent les Français et sont sources d'exportation vers nos voisins et même au-



delà. Certaines éoliennes sont réalisées en concertation avec la population locale et même autos financées par le biais de coopératives sont parfaitement louables et respectables. Aujourd'hui, ce qui motive notre action, c'est l'envahissement, l'enrichissement de groupes industriels étrangers qui se jouant des Lois et Règlements, détruisent, polluent, abiment en toute impunité ce que la Nature et les Hommes ont mis des années à développer.

Parlons de ce projet de NOROY.

- ✓ La commune ne pourra bénéficier d'aucun avantage financier sur le prix du KWh en compensation de la gêne occasionnée. C'est la même chose pour toutes les communes rurales. Beaucoup d'espoir au début et des rentrées minimalistes.
- ✓ Les revenus fiscaux pour la commune sont quasi nuls puisque partagés avec la Communauté de Communes du Plateau Picard. Dans le dossier le soutien local est dit important, à priori seuls les propriétaires terriens en tireront des avantages, le soutien local ne concerne qu'une dizaine de propriétaires. Ce qui reste encore à démontrer. Ces promoteurs ne deviennent jamais propriétaires des espaces réservés, ils réalisent des baux emphytéotiques avec les propriétaires, ce seront ces derniers, qui, à la reprise de leurs biens seront dans l'obligation de se satisfaire des 1500 tonnes de béton et acier placées en sous-sol pour chacune des machines. Ils ont cru à la manne financière, mais non, ils seront les héritiers et les perdants. Après avoir perçus des revenus durant une vingtaine d'années, ils seront peut-être mis dans l'obligation de dépolluer leur terre, la dernière opération sera soustractive et le bilan sera édifiant n'en doutons pas. A titre d'exemple, prenons la société VALECO, promoteur du projet. Pour chaque projet une filiale est créée avec un capital minimum ici « parc éolien de Noroy » avec 500 euros. A LUNAS dans l'Hérault, le 15 février 2021, la justice a obligé une filiale de ce groupe VALECO à démonter les 7 éoliennes construites. La menace de « péril financier » a été aussitôt avancée, ce qui est normale car les fonds nécessaires pour le démantèlement ne sont pas disponibles. Le tribunal tranchera en juin 2022. Que deviendraient les 7 éoliennes à démonter en cas de maintien de la décision? Ce sont les propriétaires qui en hériteraient et bien sûr avec l'obligation de démonter maintenue. En s'affranchissant des Lois et Règlements, ils s'exposent et n'assument pas les risques encourus. Aujourd'hui pour « PARC EOLIEN DE NOROY » qui s'est assuré que la société présentait les garanties nécessaires pour pallier toutes les éventualités ? Est-ce que la garantie financière prévue pour le démantèlement sera suffisante dans 25 ou 30 années ? Y a-t-il un engagement écrit par un tiers solvable qui garantisse le financement du démantèlement jusqu'au dernier centime ? Bien que le dossier soit largement fourni, aucune réponse à ces questions n'y figure de
- ✓ Perte de valeur financière des habitations du village (faits constatés en région bretonne et dans bien d'autres lieux de notre territoire). Il y a de très nombreux exemples qui font jurisprudence. Des biens immobiliers vendus sans qu'une information ne soit donnée sur le projet éolien local. Après coup, les acheteurs se retournent contre l'agence et le vendeur, ils obtiennent gain de cause et des dédommagements financiers conséquents ou par annulation de la vente, obligeant les vendeurs à restituer les produits reçus.
- ✓ Les réponses faites aux observations de la concertation préalable de juin 2019 réfutent systématiquement les avis déposés par les participants à cette enquête, est-ce de la concertation ?



Monsieur le Commissaire-Enquêteur, merci d'avoir pris le temps de nous lire et de nous comprendre. L'énumération de toutes les craintes que nous avons devant un tel déferlement de projets est partagée par de très nombreux locaux de l'ensemble de notre Plateau Picard. Vous n'êtes pas dupes de l'intérêt économique des promoteurs éoliens qui ont tout à gagner en profitant largement des subventions de l'Etat. Nous voulons montrer qu'aujourd'hui, nous ne croyons plus au miracle énergétique, comme l'ont été les énergies fossiles. Au contraire, aujourd'hui prônons une mixité des tous les moyens de productions équitablement répartis sur notre territoire national. Grace à Victor Hugo, Jean Jaurès, Jules Ferry et bien d'autres, nous sommes instruits et capable de lire et de comprendre. Nous n'avons plus le droit de nous laisser duper par ignorance, nous avons la capacité à agir et à réagir avec les moyens démocratiques de la République Française.

Votre mission est hautement importante, c'est vous qui serez notre intermédiaire et notre porteparole auprès de la Préfecture de l'Oise. De l'ensemble de nos avis et sensibilités que vous aurez analysés, vous relaterez aux instances démocratiques de l'Etat, le ressenti de la population locale sur ce projet éolien et ses réels impacts sur le milieu dans son ensemble. Veuillez agréer, Cher Monsieur, l'assurance de notre haute considération et de notre profond respect.

Madame et Monsieur POTELLE Jean-Jacques,

### Les points abordés dans notre courrier :

- Un projet de plus sur le Plateau Picard, sur la Picardie et les Hauts de France
- Un gros souci : l'encerclement des villages et ses conséquences néfastes
- Pollution du paysage et du patrimoine protégé (Quid du SCHEMA EOLIEN REGIONAL ?)
- Nuisance sonore hors sol (santé publique ?)
- Nuisance sanitaire (les infrasons transmis par le sol et la santé publique ?)
- L'éloignement obligatoire des champs éoliens proportionnel à la hauteur des machines, à minima 800 m des premières habitations
- Une documentation surabondante !!!
- L'énergie éolienne est-elle fiable ?
- L'éolien et les effets de serre : un leurre.
- Le projet de NOROY et les problèmes locaux engendrés

Benedicte Lamoureux 142 rue de la libération 60190 La Neuville Roy

Objet : réalisation du parc d'éoliennes à Noroy

Ce 18 novembre 2021

Monsieur le commissaire-enquêteur

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionnée, je m'oppose à la réalisation du « parc d'éoliennes à Noroy »

En effet ce projet paraît tout à fait insensé et préjudiciable pour la population :

- Qui souhaiterait vivre avec un bruit incessant d'éoliennes ?
- Pourquoi dénaturer un paysage champêtre avec des machines métalliques ? Ne trouvez vous pas qu'il y en a déjà bien assez pour un <u>rendement quasi nul</u> ?(Les éoliennes, implantées dans le secteur, tournent peu et au ralenti.)

Nos campagnes ressemblent à des aéroports la nuit !!!

 Notre pays est majoritairement décarboné et l'on va rouvrir des centrales nucléaires, pour éviter la pollution et nous serions prêts à POLLUER nos campagnes autrement!

En espérant que vous serez sensible à ma requête, je vous prie, Monsieur le commissaire-enquêteur, d'agréer l'expression de toute ma considération.

B. Louiser

142 Rue de la libération 60180 LA Neuville Ro

ANNEXE \$3

## 285

## PARC EOLIEN DE NOROY

# AVIS ENQUETE PUBLIQUE NOVEMBRE – DECEMBRE 2021

- Dégradation de l'aspect visuelle du paysage.
- Effet stroboscopique par rapport au rayonnement solaire. Qui risque de déclencher des crises d'épilepsie
- Bruits provoqués par le fonctionnement des machines.
- Pollution lumineuse, de nuit les clignotements rouges non synchronisés des parcs environnants sont très gênants.
- Production d'infrasons influant sur la santé des humains, des animaux, et sur la biodiversité (cf. jugement cour d'appel de Toulouse du 8 juillet 2021).
- La distance légale entre les machines et les habitations est respectée dans le cas d'éoliennes de 90 mètres de haut dans le cas qui nous intéresse les éoliennes sont de 167 à 170 mètres de haut ce qui devrait entraîner l'augmentation de cette distance minimum de 500 mètres.
- Impact évident sur les oiseaux et insectes l'étude du dossier minimise cet impact sur la faune.
- Dégradation de l'ensemble du réseau routier environnant suite aux approvisionnements du chantier entrainant un surcout financier important de réfection. De plus certains travaux ne seront jamais refaits, il ne s'agit que d'une route départementale.
- Dégradations des voitures en stationnement, du mobilier urbain, des équipements individuels (parabole etc.) provoquées par les convois exceptionnels (environ 7 passages x 5 éoliennes = 35 passages) et rotation des toupies de béton (1500 tonnes soit 46 rotations x 5 éoliennes = 230 rotations).
- Dégradations de la D101 dans la traversée de Noroy et d'Erquinvillers suite au passage des câbles électrique entre les postes de livraison et le poste Enedis de Valescourt.
- Incidence sur le paysage de la commune de Cernoy. Après consultation des habitants et la municipalité ont émis un refus catégorique d'installation d'éoliennes. Le parc éolien de Noroy apportera à cette commune toutes les nuisances dues aux éoliennes.
- Intermittence de la production électrique en cas de :
  - o Manque de vent état anticyclonique
  - o Vent fort tempête
  - o Gel en période hivernale

La rentabilité est à prouver.

Des perturbations de réception hertzienne (tv) sont à coup sur à prévoir. L'installateur malgré l'obligation ne créera pas d'antennes relais afin d'y remédier une dérogation leur sera forcement accordée.



- Présence de monuments historiques à proximité (Chapelle de 3 etots, Eglise de Noroy, Ancien moulin de Fouilleuse) quel est l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (sur Noroy refus systématique de pose de panneaux photovoltaïques) des éoliennes dégradent moins l'environnement?
- Densité de machines importantes (un autre projet de x éoliennes serait à l'étude au Sud du village) de plus 76 machines ou plus serait à l'étude dans un rayon de 10 à 15 km.
- Surcout du raccordement des machines au réseau ENEDIS (7 km) répercuté aux usagers par le biais des prix de vente du KWh à la SICAE refacturé aux abonnés.
- Aucun avantage financier sur le prix du KWh en compensation de la gêne occasionnée.
- Compte tenu de la taille du village aucun impact économique n'est à espérer.
- Les revenus fiscaux pour la commune sont quasi nul puisque partagé avec la Communauté de communes du Plateau Picard
- Dans le dossier le soutien local est dit important, a priori seuls les propriétaires terriens en tireront des avantages, le soutien local ne concerne qu'une dizaine de propriétaires.
- Perte de valeur financière des habitations du village (faits constatés en région bretonne)
- Le prix de l'électricité au moment de la production par les éoliennes n'est pas forcement compétitif, donc les autres formes de production sont choisies et leur courant n'est pas injecte dans le réseau, ou bien a perte!
- Les éoliennes ne sont pas rentables, leur production est rachetée a un prix surestime grâce a l'argent qui nous est prélevé par une taxe sur chacune de nos factures d'électricité et une part de nos impôts sur le revenu. Tout cela ne sert qu'a enrichir des sociétés commerciales privées qui se soucient que très peu de l'écologie. Cette dilapidation de l'argent public est contraire au bien commun.
- Le capital de la société du Parc Eolien de Noroy est de 500 euros autrement dit une société qui peut disparaitre du jour au lendemain.
- Suivant l'arrête du 22 juin 2020 le démantèlement en fin de vie est assuré, malheureusement dans de nombreux cas une dérogation est obtenue et la dépollution n'est pas réalisée (il reste donc 7500 tonnes de béton et 300 tonnes de métaux pour 5 socles) de plus dans 25 ans les protagonistes auront disparues et ces belles paroles seront tombées aux oubliettes.
- Les réponses faites aux observations de la concertation préalable de Juin 2019 réfutent systématiquement les avis déposés par les participants à cette enquête, est ce de la concertation?

Compte tenu de tous ces arguments vous comprendrez que je suis fermement opposé a toute implantation d'éoliennes sur la commune de NOROY

Fait a Noroy le 25/11/2021

JF SERGENT

103 Rue St Jean als Pleans

60130 NUROY

### MR Fournier Gérard

1. rue de Beauvais 60190 PRONLEROY

Téléphone 03 44 78 50 39 hb

Le 26 Novembre 2021

**ENQUETE PUBLIQUE 2762** 

Objet : Réalisation du "Parc éolien de Norov'

Madame, Monsieur, le Commissaire- enquêteur,

Dans le cadre de l'enquete publique 2762 sur la réalisation d'un parc éolien implanté sur la commune de Noroy, je viens par la présente vous exprimer mon opposition à ce projet.

J'ai aujourd'hui 62 ans et bientôt retraité, j'habite sur le Plateau Picard depuis ma naissance, je suis fils d'horticulteur et je suis fleuriste depuis ma majorité. Nul besoin de vous signifier que je suis sensible à la nature et aux paysages de notre Plateau Picard.

Ces dernieres années ce sont des dixaines d'éoliennes qui se sont implantées autours de Saint Just en Chaussée ne laissant guère d'horizons vierges de leurs élices. En mon sens, c'est une véritable pollution visuelle. Je me réjouis d'habiter Pronleroy et que jusqu'à maintenant les villages allentours : La Neuvilleroy, Montiers, Cressonsacq, Trois Etots, Cernoy n'aient pas été pollués.

Je ne soulignerais pas dans ce courrier mes craintes concernant les nuisances écologiques, environnementales, celles liées à la santé, car vous devez certainement les lire fréquemment dans cette enquête, mais je les partage tout autant.

Cependant j'aimerais vous relater une conversation que j'ai eu avec un agent immobilier de Saint Just en Chaussée, qui révèle une autre de mes inquiétudes concernant ce projet de parc éolien.

Ce dernier me disait que la crise sanitaire due au Covid, et notamment les confinements, avaient apporté une nouvelle clientèle dans son agence. Une clientéle "parisienne" en quête de maison de campagne, de tranquilité, de verdure, et d'authenticité.

Il me précisait que les maisons avec jardin étaient recherchées et que leurs valeurs avaient augmenté et notamment dans mon village et ceux que je citais précédemment. A contrario si les biens immobiliers du village fleuri de Rémérangle avait été trés prisés voilà quelques années, ces derniers le sont beaucoup moins à cause de l'implantation des éoliennes toutes proches.

L'implantation d'un parc éolien sur cette partie du Plateau Picard encore préservé, dévalorisera nos biens immobiliers. C'est en partie la raison pour laquelle je m'oppose à ce projet. L'autre partie, c'est que durant ma porchaine retraite, je puisse continuer mes longues balades avec mon chien dans notre campagne, sans que celui-ci ne soit affrayé par ces horribles moulins à vent et refuse de s'en approcher.

Veuillez agréer Madame, Monsieur le commissair-enquêteur, mes respectueuses salutations.

Mr Gérard Fournier

pétition

ANNEXE 55

### Pétition contre le : PARC EOLIEN DE NOROY GROUPE VALECO

Un projet de parc éolien initié en 2013 par la commune de Noroy, n'a été porté, très discrètement à la connaissance des communes voisines, qu'en 2019. La dernière éolienne de ce parc est prévue à la limite territoriale des communes de Noroy initiatrice du projet, et Cernoy qui n'a rien demandé. Trois des cinq éoliennes prévues sont plus proches des agglomérations de Cernoy et Fouilleuse que de Noroy.

Nous, signataires de cette pétition, conscients de l'urgence des enjeux écologiques et favorables à la transition écologique, mais considérant qu'il existe suffisamment d'espaces où construire des éoliennes ne nuit à personne, voulons sauvegarder le patrimoine paysager de notre environnement proche, déjà largement mis à contribution par la concentration visible d'installations éoliennes dans un rayon de 20 km.

#### Nous refusons:

- la détérioration du territoire soumis à des régles dont l'insuffisance a été mise en évidence par le rapport du député Julien Aubert, Président de la commission d'enquête "sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence et sur l'accéssibilité sociale des politiques de transition énergétique"
- · les nuisances potentielles pour la santé des habitants proches.
- · l'impact négatif sur l'attractivité des loisirs et séjours ruraux,
- · la baisse de la valeur immobilière des biens,
- le clivage dans la population entre ceux qui tirent avantage de l'éolien et en imposent les inconvénients aux autres.
- · l'augmentation de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux,
- le mauvais usage de l'incitation publique dans une zone ou l'énergie cynétique du vent est très aléatoire.

	NOM Prénom	ADRESSE	SIGNATURE
	Shi sou Beind	157 rue Saint Ritmy 60-180 Earny.	
	Dudus Gredenia	No the of acmy 60 12 ceny	+
	MARKE Patrice	163 rue st Remy Goldo CERNO/	HOTEL STATES
1	Millos	The second of the	The Danda
	199. Rue	ST Brenj ( Met Me Villette	Tech - Cotto
W	289 me	O NE POLICE TRAVA	
	220 rue	She hely if we brokelle doof y	auso or
	Bendemosh gi	laire tole me de vot Glant	

### Pétition contre le : PARC EOLIEN DE NOROY GROUPE VALECO

Un projet de parc éolien initié en 2013 par la commune de Noroy, n'a été porté, très discrètement à la connaissance des communes voisines, qu'en 2019. La dernière éolienne de ce parc est prévue à la limite territoriale des communes de Noroy initiatrice du projet, et Cernoy qui n'a rien demandé. Trois des cinq éoliennes prévues sont plus proches des agglomérations de Cernoy et Fouilleuse que de Noroy.

Nous, signataires de cette pétition, conscients de l'urgence des enjeux écologiques et favorables à la transition écologique, mais considérant qu'il existe suffisamment d'espaces où construire des éoliennes ne nuit à personne, voulons sauvegarder le patrimoine paysager de notre environnement proche, déjà largement mis à contribution par la concentration visible d'installations éoliennes dans un rayon de 20 km.

#### Nous refusons:

- la détérioration du territoire soumis à des régles dont l'insuffisance a été mise en évidence par le rapport du député Julien Aubert, Président de la commission d'enquête "sur l'impact économique, industriel et environnemental des énergies renouvelables, sur la transparence et sur l'accéssibilité sociale des politiques de transition énergétique"
- · les nuisances potentielles pour la santé des habitants proches.
- · l'impact négatif sur l'attractivité des loisirs et séjours ruraux,
- · la baisse de la valeur immobilière des biens,
- le clivage dans la population entre ceux qui tirent avantage de l'éolien et en imposent les inconvénients aux autres.
- · l'augmentation de la mortalité des chauves-souris et des oiseaux,
- le mauvais usage de l'incitation publique dans une zone ou l'énergie cynétique du vent est très aléatoire.

NOM Prénom	ADRESSE	SIGNATURE
Contestin Hoim	301, the de Si Ronny 60130 lernoy	Alouleshy
LAMOTTE Severy	35 rue cles Fahrings 3 etals	Quete
Biller Seantial	74, rue de la Fantaires 3 états	arte >
COLCANAP GLI	35 rue cles tahaines 3 et ets 74, rue de la Fentaines 3 évots In 79, Rue de la Frencaine 3 test	of ship
		A.
Egen Martini	177, un de la fontoire 3 etats NON Que du Doule 3 etats	1
MAGNIED Jerome	173 Rue du Sail 3 et do	
Démarent Baladle	8 rue du dos des vignes Cernoux	Simoner
DHOUNY Stephens	Sau. du 1 1	es
Blist Fatience	S Rue du clos des vignes. Cernoy	\$0
BOYER BARREX	41 ROE SAINT RENY CERNOS	2
GAOTIER Christin	151 Rue YReny 60 190 GERNOY	antiv

